

Prix d'excellence

« pour des contributions exceptionnelles à l'amélioration de la profession des services funéraires au Canada tout au long d'une carrière remarquable dans le domaine des services funéraires »

DATE LIMITE DE SOUMISSION LE 31 MARS 2024

Créé en 1999 à la suite d'une motion présentée par le Conseil d'administration, ce prix a été remis au fil des ans pour honorer les personnes ayant contribué de façon exceptionnelle au domaine des services funéraires au Canada. Les candidatures admissibles sont celles des personnes dont les contributions au fil des ans ont eu une répercussion sur les services funéraires à l'échelle nationale au Canada.

Le prix peut être accordé à plus d'une personne, et il n'est pas nécessairement attribué tous les ans (mention initiale « sera remis le cas échéant »).

Lauréates et lauréats précédents :

1999	C. William Bowes	2000	Gilles Poirier
2001	Susan MacKinnon	2002	Lorne Kelly
2003	Marlin Foist	2004	Robert Greschuk
2005	Geoff Carnell	2006	Brian McGarry
2007	Charles Curry	2008	Robert Scott
2009	Mike Meyer	2010	Jerry Smolyk
2011	A. John Doyle	2012	Allan Bailey
2013	Allan Cole	2014	Aucun lauréat
2015	Aucun lauréat	2016	Sheila Nunn et Daniel Scanlan (colauréats à titre posthume)
2016	Jean Garneau	2017	Faye Doucette
2018	Alain Dumont	2019	Aucun lauréat
2020	John Francis Green	2021	John (Jack) Gordon
2022	Sandy Mahon	2023	Aucun lauréat

Directives pour les mises en candidature

- La candidate ou le candidat doit être proposé par ses homologues, dont au moins un (une) est membre de l'ASFC.
- La candidate ou le candidat ne doit pas être un administrateur (une administratrice) ou un dirigeant (une dirigeante) siégeant au conseil de l'ASFC.
- Les mises en candidatures doivent être soumises sur le formulaire de mise en candidature prescrit par le bureau de l'ASFC transmis à l'adresse de courriel info@fsac.ca avant la date limite.
- Les mises en candidature admissibles doivent comprendre les renseignements suivants (voir le formulaire joint) :
 - Nom complet de la candidate ou du candidat.
 - Adresse postale complète de la candidate ou du candidat, y compris le nom de l'entreprise (s'il y a lieu) et le code postal.
 - Le nom complet de l'auteur(e) de la mise en candidature.
 - Adresse postale complète de l'auteur(e) de la mise en candidature, y compris le nom de l'entreprise (s'il y a lieu) et le code postal.
 - L'adresse de courriel et le numéro de téléphone de l'auteur(e) de la mise en candidature.
 - Le nom complet de la personne qui appuie la candidature.
 - L'adresse de courriel et le numéro de téléphone de la personne qui appuie la candidature.
 - Une description des raisons qui justifient la mise en candidature.

Remarque : Le non-respect des directives de mise en candidature entraînera le rejet de la mise en candidature.

Remarque : Si le Comité des membres ne reçoit aucune nomination, celui-ci demandera aux administrateurs du Conseil de soumettre des nominations, au plus tard le 12 avril 2024. Dans le cas où les administrateurs ne soumettent aucune nomination, le Comité se réserve le droit de nommer un lauréat au Prix d'excellence de l'Association.

Le bureau de l'ASFC confirmera par courriel la réception du formulaire de mise en candidature à l'auteur(e) de la mise en candidature. Les mises en candidature seront examinées par le Comité des membres d'études pour permettre la sélection de la lauréate ou du lauréat du prix, et ce choix final devra être approuvé par le conseil d'administration. Les résultats seront annoncés aux auteur(e)s des mises en candidature au plus tard le 28 avril prochain.

Toute question ou préoccupation liée aux mises en candidature et au processus de sélection doit être transmise au bureau de l'ASFC à l'adresse info@fsac.ca ou par téléphone au 613-505-0277.